

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 565 intitulé : « Règlement n° 565 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »

---

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement numéro 565 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Le Conseil municipal, lors de l'assemblée du 7 avril 2026, a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement n° 565 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »

Ce conseil tiendra une assemblée publique de consultation le 5 avril 2026 à compter de 19 h 25, à la salle du conseil, située au 134, rue Principale, à Saint-Anselme, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

L'objet de ce règlement vise à :

- Se conformer aux dispositions législatives relativement aux modifications de la Loi sur le patrimoine culturel entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;
- Empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

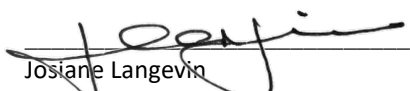
Que les immeubles concernés sont ceux adoptés dans l'inventaire des immeubles patrimoniaux de la MRC de Bellechasse.

Que ce projet de règlement est applicable sur tout le territoire de la municipalité.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

**Donné à Saint-Anselme ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.**

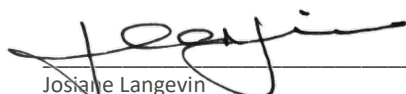
  
\_\_\_\_\_  
Josiane Langevin  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 28<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Josiane Langevin  
Directrice générale et greffière-trésorière